

Réforme des métiers : des projets inacceptables, une mobilisation à construire

✓ Après un marathon de « discussions » avec les organisations syndicales, Vincent Peillon vient de rendre publiques le jeudi 12 décembre ses premières décisions sur la réforme des métiers de l'éducation □ Ces choix sont sans surprise, peu de choses ayant évolué depuis les premiers projets communiqués mi-novembre □ Les décisions sur les enseignant-e-s du 1^{er} degré seront finalisées dans les premières semaines de l'année 2014 : elles ne répondent pas aux besoins □ Sur les enseignant-e-s du 2nd degré, le ministère tempore encore davantage et les « échanges » vont se poursuivre sans date de fin envisagée, l'essentiel des projets ayant été pour le moment retirés▲

Comme pour la loi dite de « refondation de l'école », tous ces projets sont caractérisés avant tout par une **grande continuité avec les politiques éducatives de ces dernières années**. Les décisions du ministère ne prévoient rien sur le nombre d'élèves par classe, rien sur la réduction du temps de travail, rien sur la précarité, rien sur la souffrance au travail, rien sur les salaires. La logique budgétaire « à l'équilibre » dans laquelle le ministère s'enferme est la conséquence de l'austérité gouvernementale.

La logique même des travaux du ministère ne va pas dans le bon sens. Pour la compensation des tâches supplémentaires et la pénibilité, le Ministère continue de promouvoir quasi-exclusivement **une logique indemnitaire a minima**, alors que c'est par des réductions des services que ces situations doivent être compensées.

Le ministère s'engage oralement à ne pas introduire d'**annualisation** et à maintenir des maxima de service hebdomadaire, mais il n'a pas voulu l'écrire, les premiers projets parlant uniquement d'horaire de « référence ». Aujourd'hui, il n'est plus rien écrit à ce sujet.

Le renforcement des missions des **directrices et directeurs d'écoles** tend à définir un nouveau métier, première étape pour une hiérarchisation accrue. L'utilisation du terme « pilotage pédagogique » en est la meilleure illustration.

Derrière l'affirmation du maintien de la spécificité des **RASED**, la réalité des mesures projetées fait craindre plutôt une dissolution de leurs missions, avec l'élargissement de leurs tâches, une redéfinition de leur zone d'intervention et un renforcement du pouvoir des IEN sur les décisions d'intervention.

L'immense majorité des **professeur-e-s des écoles** (tous ceux et toutes celles qui sont en charge de classes « ordinaires ») est tenue en dehors des travaux. Ces chantiers sur les métiers se déroulent pourtant dans un contexte de conflit en cours au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est aussi l'occasion de remettre en cause les droits des professeur-e-s des écoles, notamment via l'annualisation des services des enseignant-e-s assurant des fonctions de remplacement ou en poste fractionné.

La **pondération à 1,1 des heures effectuées dans « les établissements les plus difficiles »** est en elle-même une mesure positive. Son extension au 1^{er} degré une évidence enfin reconnue. Cependant, nous pouvons avoir les plus grandes craintes en ce qui concerne l'étendue du dispositif, tout laissant croire qu'il sera extrêmement réduit. De plus, le mode de prise en compte de cette pondération reste flou, et il dépendra fortement du maintien des maxima de service et du plafonnement des heures supplémentaires qui peuvent être imposées.

Pour le second degré, à part la pondération pour les établissements les plus difficiles, il ne reste qu'une décision : l'annonce de dernière minute, dans un très grand flou, de la **création de 4000 postes pour les collèges** (un mi-temps en moyenne par collège donc), semble-t-il pour permettre davantage d'heures devant des effectifs réduits.

Les **Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues (COP)** sont totalement exclu-e-s des groupes de travail : pour le ministère, c'est comme si ce métier n'existait pas dans l'Éducation Nationale. Cela n'est pas un bon signal à l'heure de la régionalisation et de risques d'externalisation de l'orientation hors du service public d'éducation.

Pour SUD éducation, des évolutions de nos métiers sont nécessaires, mais ce constat ne doit pas être le cheval de Troie de la remise en cause des garanties statutaires.

Les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Le service public d'éducation doit être radicalement transformé. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés. Pour imposer ces changements nécessaires, nous ne pourrions compter que sur nos mobilisations. Construisons les luttes pour une école égalitaire, émancipatrice, démocratique.

Mobilisons-nous :

- pour la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- pour l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- pour la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués, contre toute annualisation,
- pour la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- pour des augmentations générales des salaires,
- pour le rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et pour l'abrogation du service minimum.

Aucune « priorité à l'éducation » n'est possible dans un contexte d'austérité budgétaire. Il faut changer les rapports de force pour une autre école, une autre société.

Nous appelons les personnels à se réunir pour prendre connaissance des projets ministériels, en débattre, organiser l'action. SUD éducation prendra les contacts nécessaires pour que les organisations syndicales appellent dans l'unité la plus large à la mobilisation en janvier pour nos revendications.